

## Annexe 2 — Protocole d'attribution fédéral

Dans le cadre du protocole d'attribution fédéral (PAF) du dispositif de primes de l'encadrement liées aux performances des équipes de France, il est demandé de produire une simulation de la répartition des primes pour l'obtention d'une médaille (or/argent/bronze) pour chaque sportif sélectionné.

Pour cela, et **pour chaque hypothèse de médaille**, le DTN déterminera :

Pour le cercle 1 :

- Le montant global dédié à ce cercle
- Le nom et/ou la qualité (fonction/mission) des entraîneurs référents (maximum 3)
- La répartition du montant global par entraîneur selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze)

Pour le cercle 2 :

- Le nombre de personnes appartenant à la cellule quotidienne ou quasi quotidienne du sportif assurant des missions techniques
- Le montant global dédié à ce cercle
- Le nom et/ou la qualité (fonction/mission) de ces personnes
- La répartition du montant global par personnes concernées selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze)

Pour le cercle 3 :

- Le nombre de personnes intervenant dans l'environnement général et managérial du collectif des sportifs concernés
- Le montant global dédié à ce cercle
- Le nom et/ou la qualité (fonction/mission) de ces personnes
- La répartition du montant global par personnes concernées selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze)

Ce protocole pourra prendre la forme d'un tableau Excel.